

# LES JEUX DU VAL-DE-MARNE

La quinzaine du sport pour tous!



## Règlement Val'Dingo 94

### Article 1 : Organisateur – date, lieu et horaires

La manifestation est organisée par le Département du Val-de-Marne dans le cadre de la 56<sup>e</sup> édition des Jeux sportifs du Val-de-Marne. La course d'obstacles, Val'dingo 94, se déroulera le dimanche 5 juin 2022 au parc de Choisy Paris/Val-de-Marne – Plaine sud – Chemin des bœufs à Créteil.

Le premier départ aura lieu à 10 h, puis toutes les 15 minutes jusqu'à 15 h pour le dernier départ du 9,4 km et 16 h pour le dernier départ des 2 km et 5 km.

Toutes les courses sont gratuites.

### Article 2 : Inscription et retrait des bracelets

En ligne sur [www.valdemarne.fr/jeux](http://www.valdemarne.fr/jeux) ou sur place, dans la limite des places disponibles. Le nombre de participants est limité à 2 400 personnes pour l'ensemble des courses.

Les bracelets permettant de participer aux courses seront disponibles le dimanche 5 juin au stand inscriptions, situé dans le village associatif. Le retrait des bracelets est soumis à la présentation de sa carte d'identité.

### Article 3 : Départ

La course d'obstacles Val'dingo 94 est un événement qui combine une dimension sportive et la réalisation de défis (force, agilité, équilibre, énigmes...).

Le 1<sup>er</sup> parcours de 2 km comporte une dizaine d'obstacles. À l'issue de celui-ci, vous pourrez arrêter ou poursuivre et parcourir ainsi 5 km et franchir une nouvelle dizaine d'obstacles.

Ces deux premiers circuits sont accessibles dès l'âge de 8 ans révolus le jour de la course. Les mineurs devront être accompagnés d'un parent (autorisation parentale obligatoire à remplir). **Un adulte ne peut accompagner que trois enfants.**

La Val'dingo 94 est un parcours de 9,4 km jalonné de plus 35 obstacles. Elle est ouverte dès 16 ans. Les mineurs devront être accompagnés d'un parent (autorisation parentale obligatoire à remplir). **Un adulte ne peut accompagner que trois enfants.**

**Il est obligatoire d'arriver 45 minutes avant le départ de votre vague afin d'effectuer les dernières formalités d'inscription et d'échauffement.**

En cas de retard, l'organisateur se réserve le droit de décaler l'horaire de la course ou

d'annuler votre participation si tous les créneaux sont complets.

Les courses peuvent se faire en marchant ou en courant. Aucun classement ne sera établi et aucun obstacle n'est obligatoire.

Les trois circuits ont un départ unique et se feront par vague de 100 personnes maximum après avoir effectué un échauffement en commun et en musique.

Une consigne est à disposition au sein du village associatif pour y déposer les effets personnels pendant le temps de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

### Article 4 : Conditions de participation

Les participants de chacune des courses devront porter des baskets le jour J. Ils engagent leur responsabilité en cas d'accident. Ils s'assureront d'être en capacité de franchir ou non un obstacle. S'ils le souhaitent, ils peuvent contourner l'obstacle et poursuivre la course. Ils peuvent aussi à tout moment décider d'arrêter la course en prenant garde à ne pas gêner les autres participants et d'en avertir un contrôleur. En s'inscrivant à la Val'dingo 94 de 9,4 km, les coureurs reconnaissent savoir nager au moins 50 mètres.

### Article 5 : Annulation et modification de la course

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure et de modifier le parcours ou les horaires pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques.

### Article 6 : Port du Bracelet

Seuls les porteurs des bracelets peuvent accéder aux obstacles. La couleur de chaque bracelet définit le parcours et les obstacles pouvant être franchis.

Il est formellement interdit aux accompagnateurs de tester les obstacles, sauf s'ils sont inscrits au titre de participants.

Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. Des attitudes élémentaires de civisme sont attendues (ramasser les déchets, ne pas jeter les siens, respecter les autres participants...).

### Article 7 : Contrôleurs

Sur le parcours des contrôleurs seront placés afin de veiller au respect du règlement. Un panneau explicatif de l'obstacle devra être lu

avant de « réaliser » l'obstacle et les consignes de sécurité devront être suivies.

### Article 8 : Ravitaillement

Plusieurs ravitaillements en eau seront proposés tout au long du parcours.

### Article 9 : Assistance médicale

Une protection sanitaire sera présente sur l'ensemble du parcours.

### Article 10 : Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Paris Nord Assurance services/Areas Dommages.

L'organisateur conseille à chaque participant de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité de l'organisateur.

Il dégage par avance l'organisateur de toutes responsabilités (pénale ou civile) en cas d'accident corporel (mineur ou grave) ou matériel qui pourrait survenir.

### Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant (et responsable légal) cède ses droits à l'image à l'organisateur, le Département du Val-de-Marne, et l'autorise à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à la Val'dingo 94 du 5 juin 2022, pour une utilisation à des fins promotionnelles et dans la durée prévue par la loi.

### Article 12 : Droit à la protection des données et CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le Département du Val-de-Marne destiné à des fins promotionnelles pour cette édition 2022.

Les destinataires des données sont : les services des sports et le service communication du Département du Val-de-Marne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données (RGPD), entrée en application le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant que vous pouvez exercer en vous adressant au Service des Sports du Val-de-Marne : [sds@valdemarne.fr](mailto:sds@valdemarne.fr)

